



STOPOGM Infos

Numéro 28, mars 2007

Neuchâtel : rapport sur Conseil d'Etat sur les OGM

Appel aux parlementaires à maintenir la pression

StopOGM et ses partenaires engagés à Neuchâtel ont demandé à tous les parlementaires de refuser le rapport présenté par le Conseil d'Etat sur les OGM et de maintenir les deux postulats déposés en 2004. Le Grand Conseil examine le rapport normalement le 27 mars.

Le Parlement neuchâtelois doit examiner la réponse du Conseil d'Etat aux postulats du groupe PopVertsSol et du groupe libéral-PPN sur les OGM. Le premier demande que le canton soit déclaré sans OGM, ce qui prendrait effet à la fin du moratoire national, le second exige que l'Etat garantisse aux consommateurs l'identification des produits avec ou sans OGM, de manière à ce qu'ils conservent leur liberté de choix, ce qui revient à vérifier que la loi fédérale est bien appliquée.

Le rapport de l'Exécutif n'est pas rassurant. A commencer par la réponse qu'il donne au postulat du groupe libéral. Il ne fournit aucune donnée permettant de savoir quel type de contrôle exercent les services neuchâtelois sur la présence d'OGM dans les produits importés ou cultivés sur le territoire.

Interdictions d'OGM soutenues par l'UE

L'Autriche interdit deux variétés de maïs GM, autorisées dans l'Union européenne. La Commission européenne voulait obliger le pays à lever ces interdictions. Or, à la majorité des deux tiers, les ministres de l'UE ont donné raison à l'Autriche, en décembre 2006, confirmant ainsi sa souveraineté. De même pour le maïs MON 810 que la Hongrie persiste à interdire sur son territoire : le Conseil des ministres européens a refusé en février 2007 d'obliger les Hongrois à cesser de l'interdire, contre l'avis de la CE. (Gentechnews 149 et Transgen 21.2.2007)

En l'absence de toute indication un tant soit peu concrète sur les tests effectués à Neuchâtel, les parlementaires doivent demander à l'Exécutif de revoir sa réponse.

Dans ces circonstances, l'idée d'un canton sans OGM est une solution pragmatique de premier ordre. Car tout le monde sait que le contrôle étatique se compliquerait bien davantage si des agriculteurs se mettaient à cultiver des OGM. Assurer la séparation des filières pour maintenir la liberté de choix des consommateurs est une tâche bien plus délicate que lorsqu'il est exclu, comme aujourd'hui avec le moratoire, de planter des OGM.

Or, le Conseil d'Etat estime « parfois difficilement contrôlables » les restrictions telles que l'interdiction d'utiliser des OGM à des fins commerciales et « pratiquement irréalisable » de maintenir un canton sans OGM. Voilà qui en dit long sur sa capacité actuelle à faire respecter le moratoire en vigueur, que 65% des Neuchâteloises et Neuchâtelois ont plébiscité !

Le rapport du Conseil d'Etat et la critique de StopOGM sur internet : www.stopogm.ch/htmlfiles/romandie.html

Assemblée générale

Lundi 16 avril à 20h15

Restaurant Le Milan

bvd de Grancy 44, à Lausanne

A l'ordre du jour

Procès-verbal de l'AG du 6 novembre 2007,
Rapport 2006 de la présidente, Comptes 2006,
Rapport des vérificateurs, Projets pour 2007,
Budget 2007 et propositions individuelles

www.stopogm.ch rubrique association/AG

Révision de la loi sur les brevets d'invention (LBI)

L'intérêt des entreprises d'exportation écrase tout

Le bilan que l'on peut faire des votes du Conseil national (CN) sur la révision de la LBI est globalement négatif. Aucune des propositions de nos organisations partenaires, emmenées par la Déclaration de Berne, le Blauen Institut et Swissaid, n'ont trouvé de majorité. A croire que c'est Interpharma et Internutrition qui dictent la loi.

La question des brevets est centrale dans le débat sur les OGM, parce qu'elle porte sur la privatisation du vivant : un brevet donne à son détenteur un droit de propriété exclusive sur un gène, une séquence de gène, une cellule, un tissu ou un organe. Ainsi, la majorité du CN a décidé que, lorsqu'il peut être techniquement préparé ou qu'un effet utile de nature technique est indiqué, tout élément du corps humain peut être breveté.

La raison invoquée par les élus majoritaires est que, sans brevets, il n'y a pas de retour sur investissement, donc pas de financement de la recherche, donc pas de progrès (entendez : médical, la recherche semble ne pas avoir d'autres fins), et donc pas de possibilité de sauver des vies (dixit le CF Blocher).

Les brevets, sésame de la recherche ?

Les brevets sont certes une façon de financer la recherche privée et publique, mais nous estimons qu'ils ne sont pas toujours adéquats. Pas seulement du fait qu'ils portent sur le vivant, qui peut se reproduire sans que le détenteur du brevet n'y soit pour rien. Quand la condition pour que les nouveaux savoirs soient publiquement accessibles est qu'ils soient brevetés, ou que, pour être financée, toute recherche doit viser à terme le dépôt d'un brevet, c'est la recherche qui est en jeu.

Cette vision est rivée sur les intérêts des entreprises transnationales qui, spécialisées dans l'acquisition de brevets, thésaurisent les brevets dont l'invention se retrouvent dans toute une série d'applications en médecine, dans l'agrochimie ou l'alimentation. Exemple : la résistance à l'herbicide Roundup Ready, qui permet de faire payer des licences pour toutes les variétés ayant cette propriété : riz, soja, maïs, colza, blé, betterave, tomate, etc.

En quoi la recherche est-elle ainsi stimulée ? Cette vision se révélera bientôt funeste aux chercheurs des hautes écoles et aux petites entreprises qui en émanent.

Plutôt le cauchemar des chercheurs !

Les chercheurs pourront certes encore tout étudier (on parle alors de « privilège » d'accès aux éléments brevetés), mais quand ils trouveront une application concrète, il leur faudra payer les détenteurs des brevets déjà déposés sur les gènes utilisés.

Le projet de loi approuvé par la majorité du CN étend la portée des brevets à la substance du gène breveté, et ne la restreint pas à la fonction décrite dans le brevet. Là, on passe les bornes. L'Institut fédéral de la protection intellectuelle va distribuer des brevets d'après une fonction techniquement utile à peine connue sur des gènes, dissuadant les chercheurs à étudier les fonctions encore inconnues de ces gènes privatisés. Condamnée à l'appât du gain, la recherche va se trouver bloquée. C'est pourquoi 66 scientifiques, sans illusions sur la force de leur « privilège », ont manifesté leur opposition à ce point du projet de loi, estimant que cette disposition bloquerait la recherche.

Un principe appelé à s'étendre

« Le danger des brevets est qu'il rend le travail des scientifiques de plus en plus compliqué, rappelle François Meienberg, de la Déclaration de Berne. Certains domaines risquent d'être abandonnés par la recherche si les possibilités de commercialisation des découvertes sont nulles. C'est le même problème avec les semences. Aujourd'hui, les sélectionneurs sont libres d'utiliser toutes les variétés disponibles. Mais avec la nouvelle loi, s'ils utilisent une variété ayant un gène breveté dans la plante finale, ils devront payer une licence. Pour les paysans aussi, il est possible qu'à l'avenir ils ne puissent pas réutiliser les pommes de terre pour une autre saison sans payer de licence. Le gouvernement veut également introduire ce principe pour les plantes brevetées et les variétés non brevetées. » (Le Courrier, 12.01.2007)

Gobelets génétiquement modifiés au stade St-Jacques de Bâle

Un soutien pervers à la culture des OGM américains

Les gobelets et couverts jetables en maïs transgénique du stade Saint-Jacques de Bâle montrent de quelle manière les flux de matières premières permettent aux produits génétiquement modifiés de l'industrie agro-chimique états-unienne d'arriver sur le marché suisse sans être déclarés. Et comme ces produits, sous leur forme finale, se prévalent d'un certain avantage écologique, le risque est grand que personne ne s'aperçoive du soutien indirect qu'ils constituent pour la culture de maïs transgénique.

Les dirigeants du Basel United Stadion-Management AG viennent d'introduire toute une panoplie de gobelets, tasses et couverts jetables fabriqués à partir de maïs génétiquement modifié. Répondant à des exigences de sécurité, ces objets sont en acide lactique polymérisé (PLA) produit à partir de maïs cultivé aux Etats-Unis.

Or, les Etats-Unis ne garantissent pas la séparation des filières de production de maïs conventionnel et de maïs transgénique.

Certes, le fournisseur suisse, Pacovis, n'importe pas de maïs transgénique, ni de PLA, mais seulement des gobelets déjà fabriqués. Mais le PLA provient de l'entreprise états-unienne « NatureWorks », qui soutient la production de maïs génétiquement modifié. Et Pacovis reconnaît n'être pas en mesure de garantir des produits sans OGM.

Green and clean, le stade de Bâle ? Non, tant que les couverts sont à base d'OGM.

StopOGM réproouve ce type de trafic de produits. Certes, les produits finaux ne sont pas des OGM capables de se reproduire, mais ce commerce soutient la culture de maïs transgénique dans le monde et le maïs transgénique n'est pas déclaré dans le produit final.

Comme pour les textiles en coton transgénique, les consommateurs sont ainsi induits en erreur, par manque d'information.

Le plus désolant, c'est que les couverts en PLA passent pour être plus écologiques que les couverts traditionnels en plastique et donnent ainsi un verni de respectabilité aux cultures d'OGM. Au rebours des intentions de la grande majorité des consommateurs, qui savent les dégâts environnementaux auxquels conduisent les cultures d'OGM.

Réactions des entreprises et des politiques

Répondant du tac au tac à ce communiqué du GTG/SAG et de StopOGM, la gauche et les Verts bâlois ont annoncé que la question devrait être reprise au niveau politique. Le PS préparerait une interpellation dans ce sens (BAZ 21.2.2007).

En ce qui concerne l'entreprise chargée du compostage des déchets, BioPower AG, elle a annoncé renoncer à l'opération du stade de Bâle, pour ménager d'autres contrats avec des partenaires plus importants et plus sensibles à la question environnementale que les dirigeants du Parc Saint-Jacques.

Du côté de Pacovis, fournisseur des gobelets, on est bien conscient du problème que pose l'absence de séparation des filières de maïs GM et conventionnel aux Etats-Unis et il est question de le résoudre aussi rapidement que possible.

Mais ce ne sera pas simple : la production de maïs conventionnel en Europe sera-t-elle intéressée par ce débouché, alors qu'elle commence à succomber à la tentation transgénique, comme on le voit aujourd'hui dans le sud de la France, sous l'influence espagnole ?

Le stade St-Jacques n'est pas le seul concerné. De nombreux organisateurs de grandes manifestations, y compris en Suisse romande, cherchent à être plus écologiques dans leur production de déchets et utilisent les produits de Pacovis.

Pour plus d'informations :

Daniel Ammann, directeur du GTG/SAG, Zurich
tél. 044 262 25 63

Déclaration des produits issus d'animaux nourris aux OGM

Une motion suisse soutenue par un million d'Européens !

La motion déposée cet automne au Conseil national par **Géraldine Savary, présidente de StopOGM**, visant à rendre obligatoire l'étiquetage des produits issus d'animaux nourris aux OGM peut se prévaloir du soutien d'un million d'Européens qui a signé une pétition demandant la même mesure à la Commission européenne.

Le Conseil fédéral devra tenir compte qu'un million de consommateurs européens demande, tout comme la motion suisse, que la législation européenne soit modifiée pour une étiquetage permettant de faire des choix conscients et que son argument en faveur de l'harmonisation des règles avec l'UE pourrait prendre une tournure politique qu'il n'attendait pas.

Au cours de la session parlementaire à Flims, **Géraldine Savary** a déposé une motion demandant au Conseil fédéral d'introduire dans la législation l'obligation de déclarer les produits alimentaires issus d'animaux nourris aux OGM. Entre-temps, le Conseil fédéral a donné un préavis négatif, arguant du fait que cet étiquetage serait contraire au droit communautaire.

Un appui bienvenu pour les éleveurs, les distributeurs et les consommateurs suisses

Contrairement à ce qui se passe en Europe, les éleveurs d'animaux n'utilisent en Suisse pratiquement pas de fourrage contenant des OGM (moins de 0,1% des fourrages importés, en 2006). Et la Suisse a la chance non seulement d'être au bénéfice d'un moratoire sur les cultures de plantes génétiquement modifiées à des fins commerciales jusqu'en 2010, mais de pouvoir aussi compter sur l'engagement pris par les grands distributeurs (Coop, Migros, Denner, Spar) d'exiger de leurs fournisseurs, y compris étrangers, de ne pas utiliser de fourrage contenant des OGM pour les animaux de rente.

Il reste qu'en l'absence d'une disposition légale obligeant les éleveurs à déclarer l'utilisation d'OGM dans le fourrage donné aux animaux, cette bonne volonté risque de trouver bientôt ses limites. « Plus de 90% des produits agricoles importés en Europe renvoient à du soja ou du maïs destinés à l'alimentation

animale, annonce Greenpeace Europe. Cela signifie que 20 millions de tonnes d'organismes génétiquement modifiés pénètrent chaque année la chaîne alimentaire européenne. Et ce, en l'absence d'étiquetage, totalement à l'insu des consommateurs. » Et des consommateurs suisses, y compris.

L'audace, un pragmatisme visionnaire !

Autrement dit, le Conseil fédéral soutient moins fermement que les consommateurs européens la volonté que montrent les éleveurs suisses de produire sans OGM et les engagements de transparence des distributeurs helvétiques à l'égard des consommateurs.

Et si le Conseil fédéral devait bientôt changer d'attitude et considérer la déclaration des produits issus d'animaux nourris aux OGM comme une mesure facilitant les relations avec l'Union européenne ?

La motion déposée au Parlement suisse :

http://search.parlament.ch/f/cv-geschaefte?gesch_id=20063600

Le dépôt de la pétition européenne :

<http://www.greenpeace.eu/downloads/gmo/Petition070205FR.pdf>

Amende de 1,5 million \$ à Syngenta

L'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis a condamné Syngenta Seeds à une amende de 1,5 million de dollars pour avoir mis en circulation, de manière illicite, dans plus de 1000 cas, des semences de maïs transgénique (Bt10). L'affaire avait défrayé la chronique en 2004 : le Bt10 n'était pas autorisé et une tonne était arrivée en Europe. C'est l'une des plus lourdes amendes qu'ait prononcées l'EPA en matière de pesticides, d'après l'autorité américaine. L'amende, convenue entre Syngenta et l'EPA, doit encore être confirmée par le Conseil de l'EPA. (EPA, 21.12.06)

StopOGM

Coordination romande sur le génie génétique

Présidente : **Géraldine Savary**

Av. de France 21, 1004 Lausanne, tél. 021 625 67 01

Secrétariat : **Sylvain Fattebert**, Granges 13, 2800 Delémont

tél. 032 423 07 43 - infos@stopogm.ch

www.stopogm.ch - CCP : 17-460200

Impression : Imprimerie Raymond Pot, 1212 Grand-Lancy